

Fou mais vrai : la police poursuit un manifestant pour « jet de feuilles d'origine végétale »

13 octobre 2017 / Grégoire Souchay (Reporterre)



Le tribunal de grande instance de Rodez a instruit le procès d'un militant anti-éolien, accusé de « violences volontaires » « avec jet de feuilles d'origine végétale ». La police a porté plainte. Reporterre a assisté à l'audience.

► **Actualisation** - *mardi 6 octobre 2020* - Le procès en appel de Xavier Auboux s'est tenu à Montpellier le 6 octobre, en l'absence de la partie civile - un gendarme qui demandait des dommages pour préjudice moral à savoir "*jet de feuilles d'origine végétale* ", et son avocat. Le procureur général a réduit l'amende réclamée contre l'inculpé à 250 euros avec restitution de « *l'arme* » (un Opinel). Une soixantaine de personnes s'étaient mobilisées en soutien. Délibéré le 20 novembre

► **Article du 13 octobre 2017 :**

- *Rodez (Aveyron), correspondance*

Les camarades de Solidaires sont passés dire bonjour avec leur sono, en marge de la manifestation des fonctionnaires. Dans le hall du tribunal de grande instance de Rodez, ce mardi 10 octobre, les robes noires chuchotent et s'amuse en regardant dehors : « *Ce sont les zadistes.* » Une vingtaine de personnes sont venues soutenir le militant jugé aujourd'hui.

« *Ce ne sera pas très long, vu la teneur des faits* », lance le juge, en préambule. Puis il s'adresse à l'accusé, Xavier Auboux, électricien intérimaire dans le sud de l'Aveyron : « *Vous avez participé le 21 janvier dernier à une manifestation à Rodez, contre l'implantation d'éoliennes.* » Comme *Reporterre l'a raconté*, cette manifestation joyeuse et festive sillonna la ville jusqu'à se terminer devant la préfecture de Rodez où les manifestants étaient invités à « *apporter de la terre pour enfouir leurs projets* ».

Et c'est ce qu'ils firent, vidant des sacs de terre, branches, feuilles humides juste devant les forces de l'ordre. L'ambiance se tendit alors. Ça se frottait, se bousculait au premier rang et quelques coups furent échangés. Un policier tentant d'attraper une banderole fut frappé avec un bout de bois et reçu des coups de pied. En réponse, les CRS sortirent brutalement de l'intérieur du bâtiment et aspergèrent de gaz lacrymogènes les manifestants (et leurs collègues policiers) jusqu'à ce que le groupe reculât, puis, après une prise de parole au mégaphone et un verre de vin chaud, se dispersât.



Les jets de feuilles le 21 janvier 2017 devant la préfecture de l'Aveyron, à Rodez.

Deux heures plus tard, alors qu'il s'apprêtait à quitter la ville avec ses camarades dans son camion, Xavier Auboux fut interpellé par des policiers qui l'avaient repéré. Ils trouvèrent sur lui un Opinel, une arme de catégorie D dont le port est interdit par la loi. Voilà de quoi le placer en garde à vue quelques heures. D'abord accusé d'avoir frappé le policier au sol, il a vite été disculpé de cette première accusation par la caméra de vidéosurveillance. *« Que les choses soient claires, insiste le procureur lors de l'audience du 10 octobre, il n'y a pas d'ambiguïté : il y a eu des coups contre un policier, mais vous n'êtes pas poursuivi pour ça. »*

« C'est dégradant, avilissant »

Alors, pourquoi se retrouve-t-il neuf mois plus tard sur le banc des accusés de ce tribunal ? *« Sur la vidéo, on vous voit déverser un sac de feuilles sur un policier »*, affirme le juge. *« Non, sur le tas qui était déjà à terre »*, conteste le manifestant. Mais voilà. Un policier a porté plainte contre lui pour *« violences volontaires aggravées avec jet de feuilles d'origine végétale sur personne dépositaire de l'autorité publique »*. Violence qui n'entraîne pourtant aucune

interruption temporaire de travail ni avis médical.

À première vue loufoque, cette accusation prend un peu plus de sens à l'écoute de l'avocate de la partie civile, M^e Gosset. Si elle abandonne rapidement l'hypothèse de violences physiques, difficilement défendable matériellement, elle estime néanmoins qu'il y a eu « *des violences psychologiques* ». Elle décrit ainsi cinq policiers « *dont aucun n'a fait preuve d'agressivité* » face à une trentaine de manifestants décrits comme « *virulents* ». Et voici Xavier, avec son sac de feuilles, ou plutôt, selon l'avocate : « *De la tourbe, un peu pourrie, c'est tout un symbole : la police-poubelle.* » Aussi, si la cause est noble — « *un transformateur sur un terrain comme ça, c'est vrai, c'est une vraie usine* » —, en agissant ainsi, Xavier n'a « *pas servi sa cause* ». L'avocate réclame 500 euros d'amende et les frais de procédure.



Xavier Auboux.

Le procureur se fait plus solennel encore : réaffirmant son « *attachement à la liberté de manifester* », il rappelle que celle-ci a « *nécessairement une limite : le respect de l'ordre public* »

. Et de pointer la montée dangereuse depuis quelques années « *d'une frange de la population qui, sous couvert d'idées politiques, va tenter de s'en prendre à des policiers et commettre des dégradations* ». Alors certes, pour Xavier, il n'y a pas eu de coups et de violences physiques, mais il sermonne : « *Vous ne pouvez pas jeter des feuilles sur un individu. C'est la même idée qu'un crachat, ça déconsidère la personne en face de vous, c'est dégradant, avilissant.* » Il termine par un parallèle douteux avec le contexte des violences terroristes envers les policiers « *qui servent de cible* » même si selon la formule consacrée, il n'y a « *pas d'amalgame* ». Et enfin, de conclure pédagogiquement — « *Vous êtes allé au-delà des limites* » — en requérant à son tour 500 euros d'amende.

« **Aucun avis médical, aucun arrêt de travail du policier ayant porté la plainte** »

Face à ce discours très moralisateur, l'avocat de la défense, M^e Sébastien Etcheverrigaray, venu de Montpellier, demande à ce qu'on « *ne fasse pas un procès politique, de l'Amassada ou de la manifestation du 21 janvier* » et qu'on juge uniquement sur « *les faits qui incombent* » à son client.

L'avocat pense que l'enquête a été menée à charge : « *On va essayer d'incriminer M. Auboux pour les violences qui ont été commises sur un autre policier.* » Et de s'exclamer : « *Heureusement que nous avons la vidéo, sans cela, sur la seule foi des accusations policières, mon client aurait pu être jugé pour des violences qu'il n'avait pas commises.* »



Me Sébastien Etcheverrigaray: « Heureusement que nous avons la vidéo, sans cela, sur la seule foi des accusations policières, mon client aurait pu être jugé pour des violences qu'il n'avait pas commises. »

Me Etcheverrigaray conclut en demandant la relaxe. Car, pour qu'il y ait violence, même psychologique, il faut un élément matériel, le sac plein de feuilles, **et** un élément intentionnel. « *Non caractérisé, car il n'y a aucun avis médical, aucun arrêt de travail du policier ayant porté la plainte* », Xavier persistant durant toute l'audience à nier « *toute volonté de nuire* » et avoue son « *incompréhension, avec des chefs d'inculpation qui changent du soir au matin* ».

À la sortie, les militants ne peuvent s'empêcher de plaisanter sur la létalité supposée des feuilles : « *Il faut vraiment avoir une méconnaissance totale du processus de décomposition des feuilles pour dire que c'était de la tourbe !* » dit l'un. Pour Xavier, « *c'est un procès contre une manifestation, parce qu'on embête avec notre opposition au projet de transformateur* ». Au milieu du groupe, Bruno Ladsous, venu représenter les collectifs aveyronnais anti-éoliens en soutien à Xavier : « *C'était une manifestation au départ pacifique où des femmes, des enfants et des vieillards ont reçu des jets de gaz lacrymogènes et des violences policières inadmissibles.* »



Bruno Ladsous, le 21 janvier, à Rodez.

Lui-même avait ce jour-là « *apporté un peu de terre qu [il a] versée sur le tas, c'était une manière de montrer qu'on ne respecte pas l'intégrité de nos territoires* ». Et d'ajouter : « *Nous aussi, on aurait pu porter plainte pour des violences !* » Des témoignages ont été recueillis sur la **brutalité soudaine des CRS à la fin de l'affrontement**. Mais la lettre de protestation envoyée au préfet est restée sans réponse. Comme les nombreuses plaintes contre

les violences policières survenues ces derniers mois et dernières années. Et comme ces « *feuilles d'origine végétale* », qui chutent dangereusement des arbres chaque automne. Gageons que, d'ici au délibéré, le 14 novembre, elles n'auront blessé personne.

Lire aussi : [Éolien industriel : un vent frondeur souffle sur l'Aveyron](#)

Source : Grégoire Souchay pour *Reporterre*

Photos : © Grégoire Souchay/*Reporterre*

. chapô : le 21 janvier 2017, devant la préfecture de l'Aveyron, à Rodez.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Reportage](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Fou-mais-vrai-la-police-poursuit-un-manifestant-pour-jet-de-feuilles-d-origine-vegetale>